

Paris, le 4 juin 2026

Monsieur le Directeur général,

Je vous remercie pour la transmission de votre document présentant les modalités de la concertation continue du projet Mistral. Les membres de la Commission, lors de la séance plénière du 3 juin 2026, ont été informés des modalités envisagées.

Les modalités présentées semblent adaptées à la durée prévisionnelle de la concertation continue avec un dépôt de la demande d'autorisation prévue en mai 2026.

Je note qu'à date, plusieurs modalités ont été mises en œuvre. La réunion publique mutualisée avec GravitHy le 3 février 2026 a permis une restitution des enseignements que le maître d'ouvrage a tirés du débat public global. Cela correspond aux recommandations que la CNDP a formulées. Les autres modalités mises en œuvre à ce jour y répondent également : mise à jour du site internet avec la proposition d'un espace de questions/contributions, lettre d'information n°1 et une visite du site coorganisée avec FNE PACA (France Nature Environnement Provence Alpes Côte d'Azur) et le SPPPI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles). Des informations complémentaires ont ainsi été apportées et des échanges avec le public ont eu lieu sur les évolutions techniques du projet, la gestion des poussières et les émissions, la gestion de l'eau, la séquence éviter-réduire-compenser et le lien avec les projets voisins.

J'ai bien noté votre engagement à prendre une part active dans le cadre collectif de concertation, en lien avec la concertation continue globale organisée par l'État et celles des autres projets du territoire. Je vous invite également à continuer à aller vers un large public pour échanger sur le projet, en particulier en participant à des événements ou activités destinées à des publics jeunes. Enfin, j'invite Marcegaglia à poursuivre son implication dans la concertation globale à l'issue de la concertation continue sur le projet Mistral.

Par principe de transparence, je vous informe que je publie votre document sur les modalités de la concertation continue et le présent courrier sur le site internet de la CNDP et vous remercie d'en faire autant sur votre site internet de la concertation continue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Marc PAPINUTTI

Monsieur Jacques-Yves FLOCH
Directeur général
Marcegaglia

Copie à : Mesdames Anne LAPORTE et Audrey RICHARD-FERROUDJI, garantes CNDP